Département du Cher (18)

OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

Édition n°1 - Année 2023

ARPHEUILLES
BESSAIS-LE-FROMENTAL
BRUÈRE-ALLICHAMPS
COLOMBIERS
COUST
DREVANT
FARGES-ALLICHAMPS
LA CELLE
LA GROUTTE
MARÇAIS
MEILLANT
NOZIÈRES
ORCENAIS
ORVAL
SAINT-AMAND-MONTROND
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX
VERNAIS

Communauté de Communes Cœur de France
1, rue Philibert Audebrand – 18200 SAINT-AMAND-MONTROND
Tél. : 0248821146 – Mail : contact@cc-coeurdefrance.fr
www,cc-coeurdefrance,fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION p.3

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROGRAMME D'ORIENTATION ET D'ACTION p.4

II. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES p.7

III. EVOLUTION DE LA VACANCE p.16

IV. CONSOMMATION D'ESPACE ET PRODUCTION DE LOGEMENTS p.25

V. CONCLUSIONS ET ACTION(S) POSSIBLE(S) p.31

VI. ACTIONS RETENUES POUR L'ANNÉE 2024 p.32

INTRODUCTION

L'élaboration du PLUi-H a mis en évidence une part significative de logements vacants dans le parc de logements dans le périmètre de l'EPCI.

L'une des actions inscrites dans le cadre du Programme d'Actions et d'Orientations (POA) du PLUi-H est la création d'un observatoire de l'habitat.

Cet outil doit, notamment, **permettre de recenser**, **localiser** et **analyser les logements vacants** sur le territoire de l'EPCI.
La création de cet observatoire doit permettre l'émergence d'une stratégie pour remobiliser les logements vacants et les réintégrer sur le marché immobilier lorsque les conditions le permettent.

L'observatoire sera actualisé, complété et un rapport sera publié tous les ans.

Comme le prévoit les articles L.302-3 et R.302-13 du Code de la construction et de l'habitation, un bilan annuel et triennal sera réalisé.

Le document se présente en quatre parties principales :

1. **Rappel des objectifs territoriaux**
2. **Présentation des données socio-démographiques**
3. **Evolution de la vacance**
4. **Consommation d'espace et production de logements**

L'objectif de cet observatoire est de mieux appréhender le marché immobilier et ses dynamiques spatio-temporelles afin de développer des stratégies, de résorber les logements vacants et de mieux accueillir les populations.

1. *Le scénario d'évolution démographique retenu par les élus*

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, il a été choisi un scénario en deux temps :

- la première période (2014-2020), qui correspond à la mise en place de la stratégie et des dispositifs du programme d'actions, est une prise de conscience des dysfonctionnements du territoire mais également des atouts de celui-ci. Cette première période est une amorce de l'attractivité renouvelée. L'ambition démographique prend en compte la poursuite du vieillissement de la population, et tend vers un rééquilibrage des migrations résidentielles. Cette période se caractérise par une décroissance démographique de 0,6% annuelle, soit largement inférieure à la décroissance connue sur la période 2008-2013.

- la seconde période (2020-2030) permet d'apprécier les résultats des dispositifs mis en place et le regain d'activité qui en découle. Il s'agit en effet d'endiguer la baisse de la population en stabilisant la variation démographique. Ce résultat permettrait ainsi de conserver une vie de bourg, à travers le maintien des équipements notamment. Cette période se caractérise par une variation annuelle nulle, sans perte de population. Ce scénario tient compte de deux éléments :
    - l'investissement important de l'intercommunalité dans le renouvellement de l'attractivité de son territoire
    - la nette inflexion de la décroissance observée sur la ville centre de Saint-Amand-Montrond entre 2013 et 2014 : -0,75%

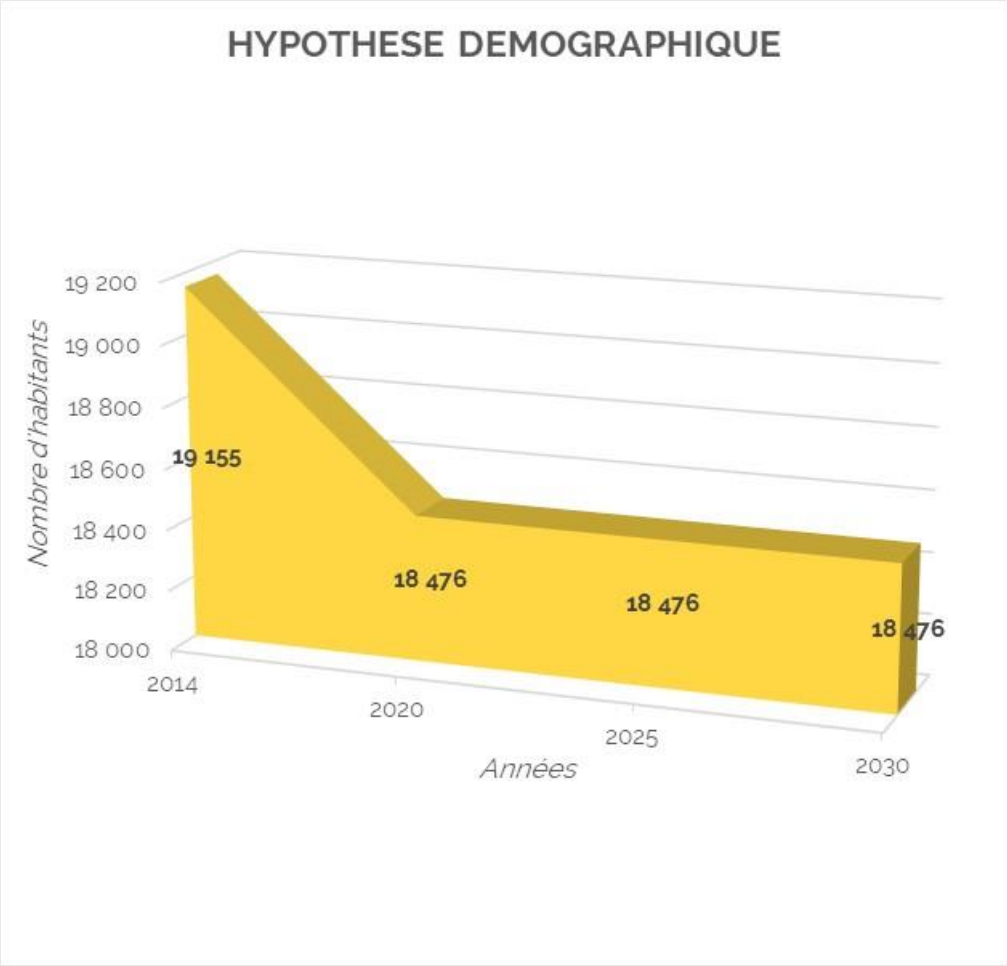

2. *Les besoins en logement qui en découlent et les principes de production retenus (1/2)*

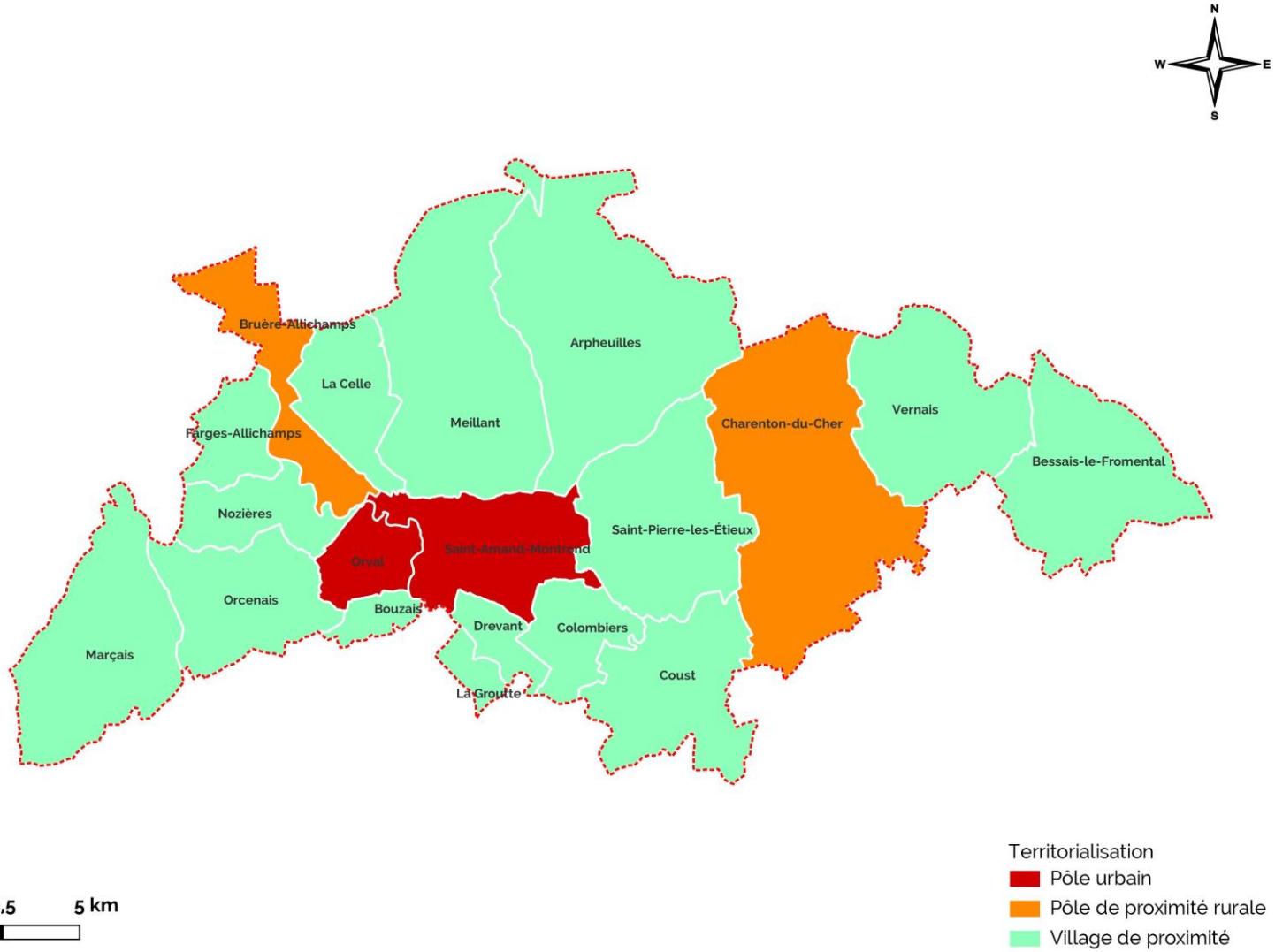

2. *Les besoins en logement qui en découlent et les principes de production retenus (2/2)*

Création de 490 logements à horizon 2030 sur la période 2014-2030

30-35 logements/an

Commune	Population en 2013	Nombre de logements	Objectif 35 logements/an	Objectif à horizon 2030 (2019-2030 : 11 ans)	Priorité intervention vacance (nombre de logements vacants + évolution)	Extension/production neuve	Mobilisation de logements vacants
Saint-Amand-Montrond	10238	6352	12	132	1	1/3	2/3
Orval	1882	1037			1	1/3	2/3
Bruère-Allichamps	610	392	8	88	1	1/3	2/3
Charenton-du-Cher	1095	645			4	1/2	1/2
Colombiers	404	189	15	165	3	1/2	1/2
Bouzais	326	152			5	1	
Drevant	565	297			3	1/3	2/3
Saint-Pierre-les-Étieux	717	440			2	1/3	2/3
Coust	457	275			4	1/2	1/2
Farges-Allichamps	228	138			3	1/2	1/2
Meillant	660	405			2	1/3	2/3
Orcenais	250	129			4	1/3	2/3
Arpheuilles	321	181			2	1/3	2/3
Bessais-le-Fromental	333	250			4	1/3	2/3
La Celle	348	201			5	1/2	1/2
Marçais	311	196			4	1/3	2/3
Nozières	228	114			5	1/2	1/2
Vernais	213	111			2	1/3	2/3
La Groutte	130	64			5	1	

1	Nombre de logements vacants
2	important + hausse importante
4	Vacance importante mais en baisse
3	Vacance plus faible mais en hausse
5	Vacance faible et en baisse

II. DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

1. *Evolution de la population*

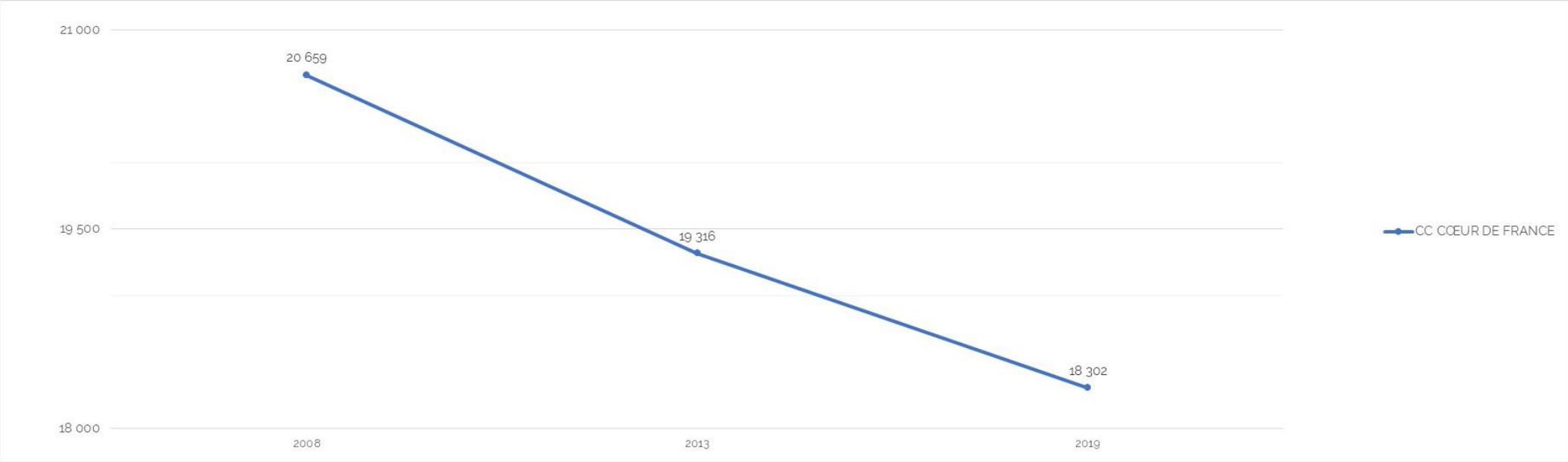

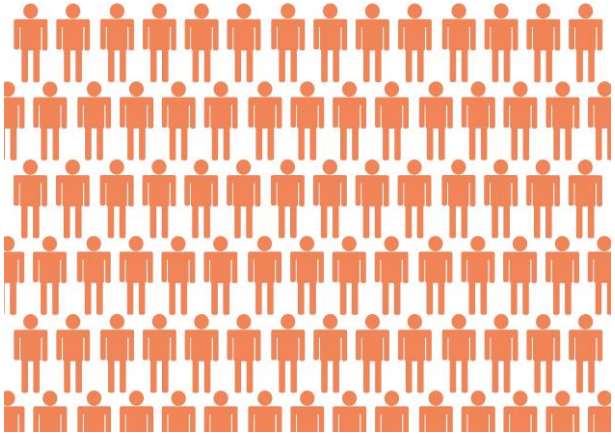

Le territoire communautaire a connu **un pic en 1982** (21 428 habitants). Cependant, **depuis 1982, la population ne cesse de baisser** pour atteindre 18 302 habitants en 2019, soit une baisse de **-0,39%/an**.
La période 2008-2013 a été la plus défavorable avec une variation annuelle de **-1,3%/an**

II. DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

1. *Evolution de la population*

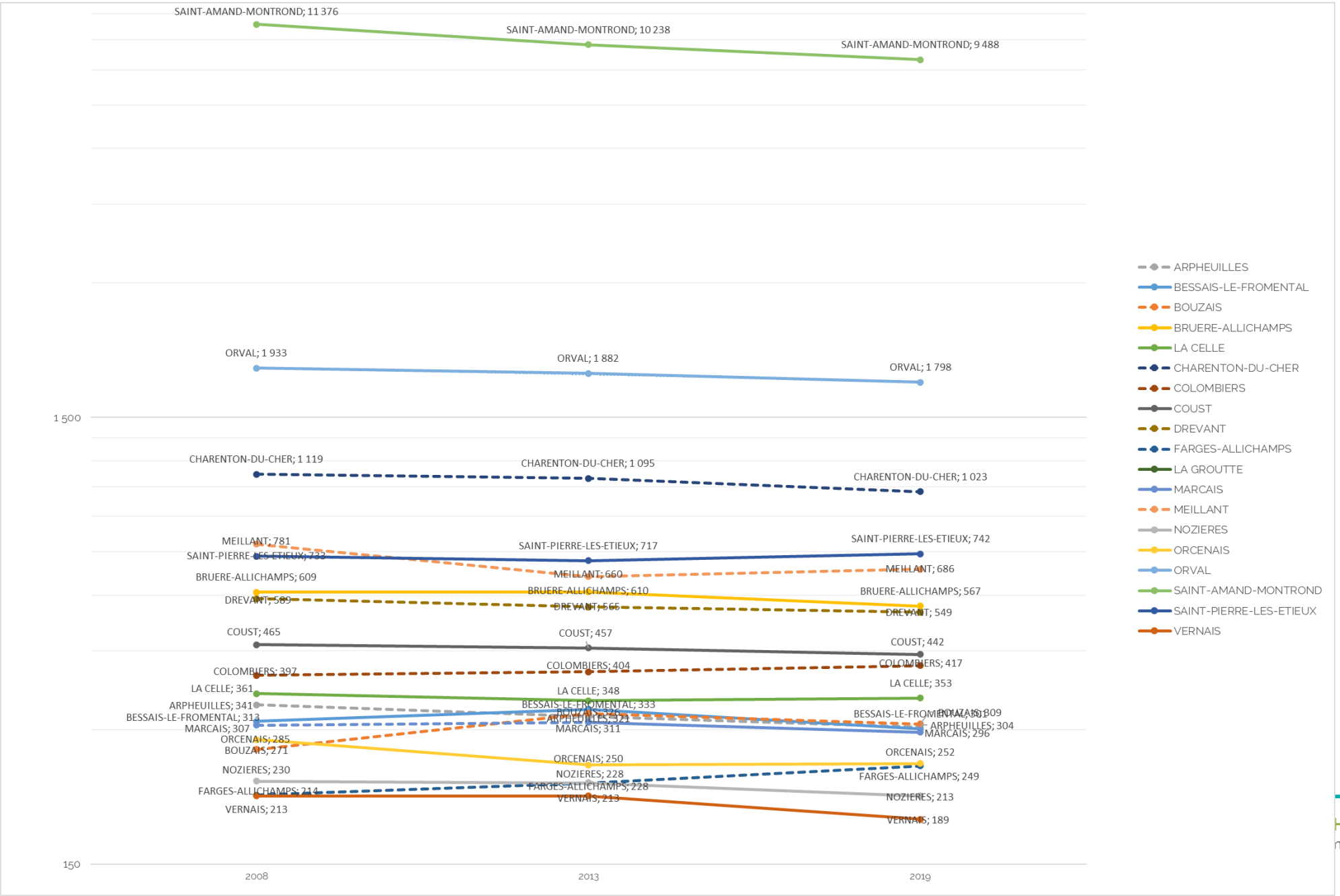

II. DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

1. *Evolution de la population*

	2013	2019	
CC CŒUR DE FRANCE	19 316	18 302	**-1 014**
ARPHEUILLES	321	304	**-17**
BESSAIS-LE-FROMENTAL	333	301	**-32**
BOUZAIS	326	309	**-17**
BRUERE-ALLICHAMPS	610	567	**-43**
LA CELLE	348	353	**5**
CHARENTON-DU-CHER	1 095	1 023	**-72**
COLOMBIERS	404	417	**13**
COUST	457	442	**-15**
DREVANT	565	549	**-16**
FARGES-ALLICHAMPS	228	249	**21**
LA GROUTTE	130	124	**-6**
MARCAIS	311	296	**-15**
MEILLANT	660	686	**26**
NOZIERES	228	213	**-15**
ORCENAIS	250	252	**2**
ORVAL	1 882	1 798	**-84**
SAINT-AMAND-MONTROND	10 238	9 488	**-750**
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	717	742	**25**
VERNAIS	213	189	**-24**

A l'exception de quelques communes (La Celle, Colombiers, Farges-Allichamps, Meillant, Orcenais et Saint-Pierre-les-Etieux), **une population en baisse** entre 2013 et 2019.

2. *Structure de la population*

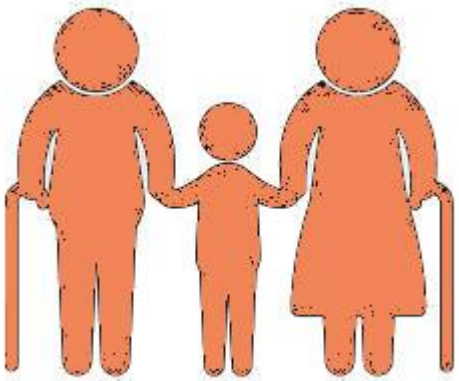

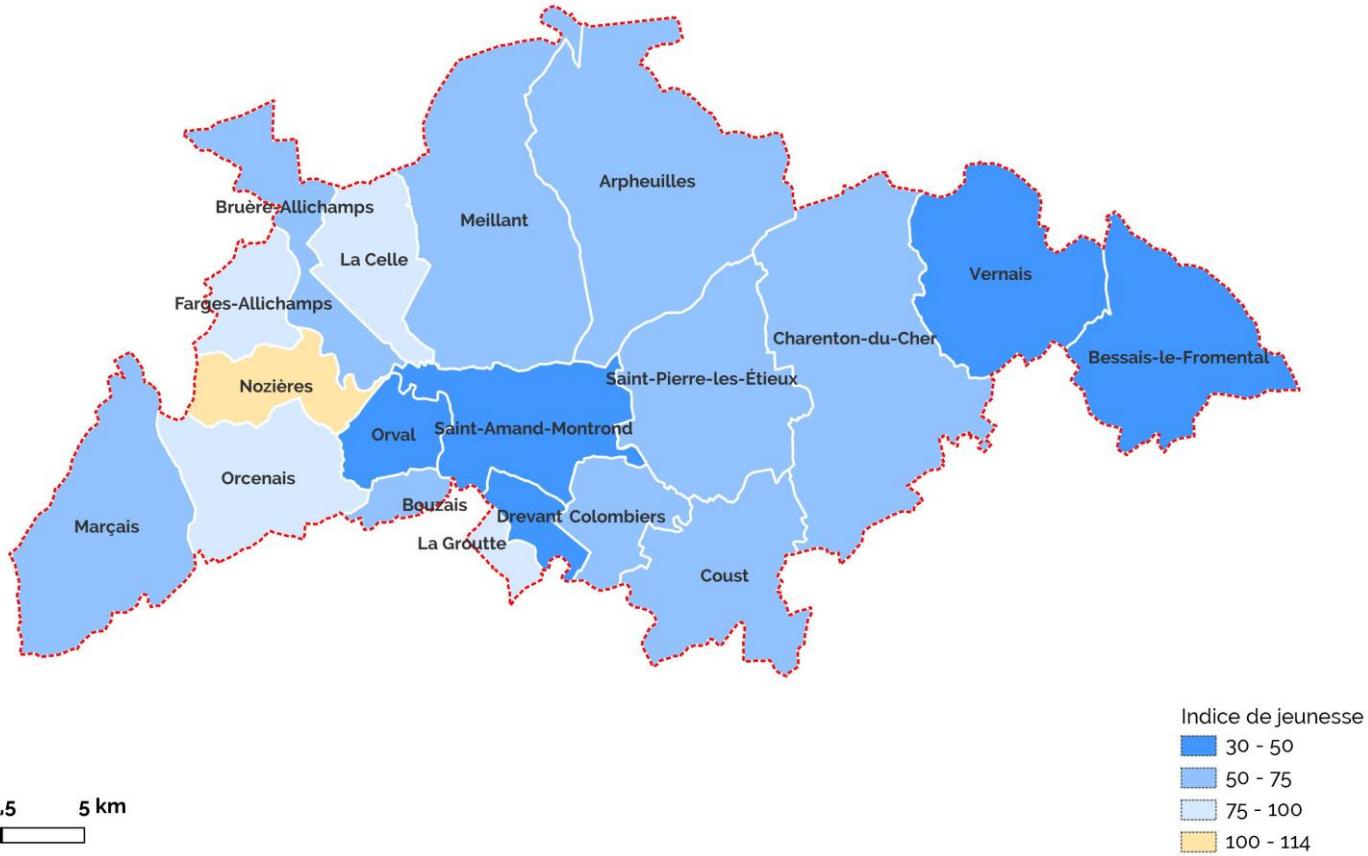

Indice de jeunesse

L'indicateur de jeunesse est le **rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus**. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux personnes âgées, plus il est élevé plus il est favorable aux jeunes.

Au sein de la Communauté de communes Cœur de France, l'indice est de **47**. Cela signifie qu'il y a 47 personnes de – de 20 ans pour 100 personnes.
Il s'agit donc d'une population plutôt âgée et qui connaît un vieillissement continu.

3. *Indicateur démographique annuel*

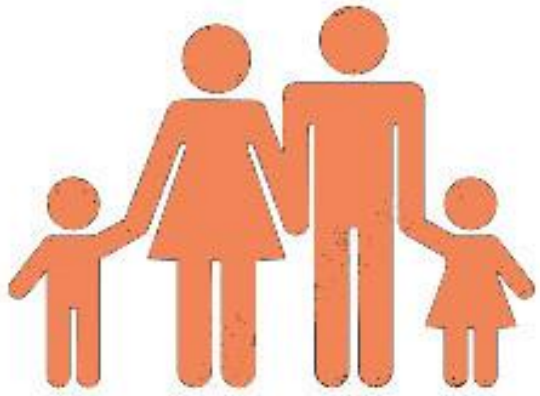

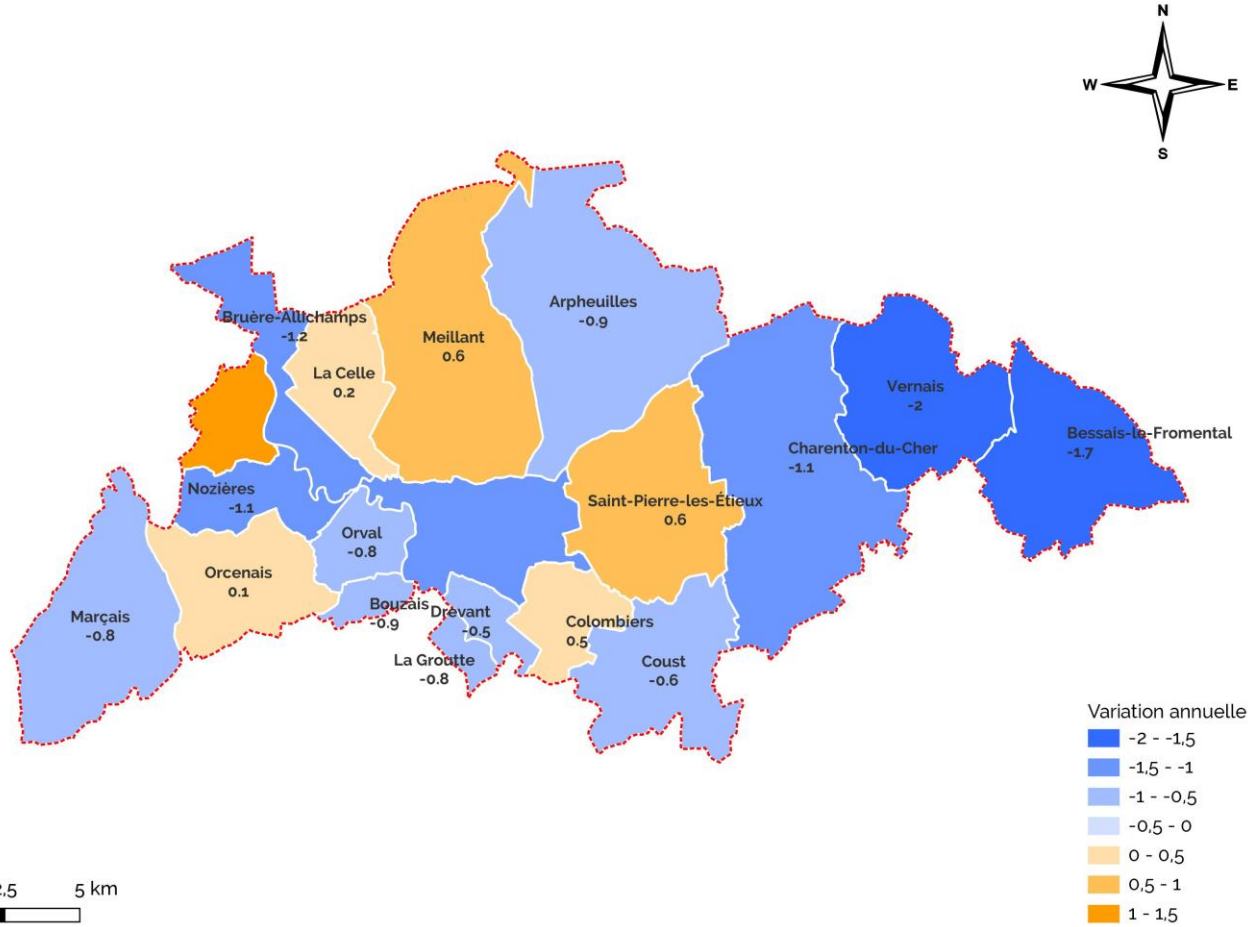

Variation annuelle moyenne de la population

La variation naturelle est la différence entre le solde naturel (naissance/décès) et le solde migratoire (entrées/sorties sur le territoire).
La perte de population est à la fois imputable à un déficit de naissances par rapport aux décès (solde naturel négatif) et à un déficit de nouveaux habitants par rapport aux départs (solde migratoire négatif).
Ces dynamiques témoignent du vieillissement de la population sur place, tendance départementale. C'est également la conséquence de l'arrivée de personnes âgées, grâce aux attraits que présente le territoire pour celles-ci.
Le déficit de naissance est aussi dû au départ de jeunes ménages, phénomène qui influe aussi sur le solde migratoire.
En effet, le départ des ménages est particulièrement responsable de la variation négative de la population. Le territoire a perdu en attractivité pour l'emploi des jeunes, qui de ce fait ne reviennent plus après leurs études.

4. *Evolution de la taille des ménages*

Taille des ménages

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Elle est de **1,93** pour Cœur de France, contre 2,06 pour le département du Cher, 2,15 pour la région Centre-Val de Loire et 2,18 pour la France.

La taille moyenne des ménages a diminué entre 2014 et 2020 passant de 2,01 à 1,96. Cette dynamique est un phénomène national qui tend vers une stabilisation.
Les raisons de la diminution de la taille des ménages sont multiples : vieillissement de la population, décohabitation des jeunes qui quittent le foyer parental, augmentation des séparations et des personnes qui se mettent en couple plus tardivement.
Sur le territoire, la perte des familles et le vieillissement de la population accentuent ce phénomène.

5. *Evolution du nombre de logements par catégorie*

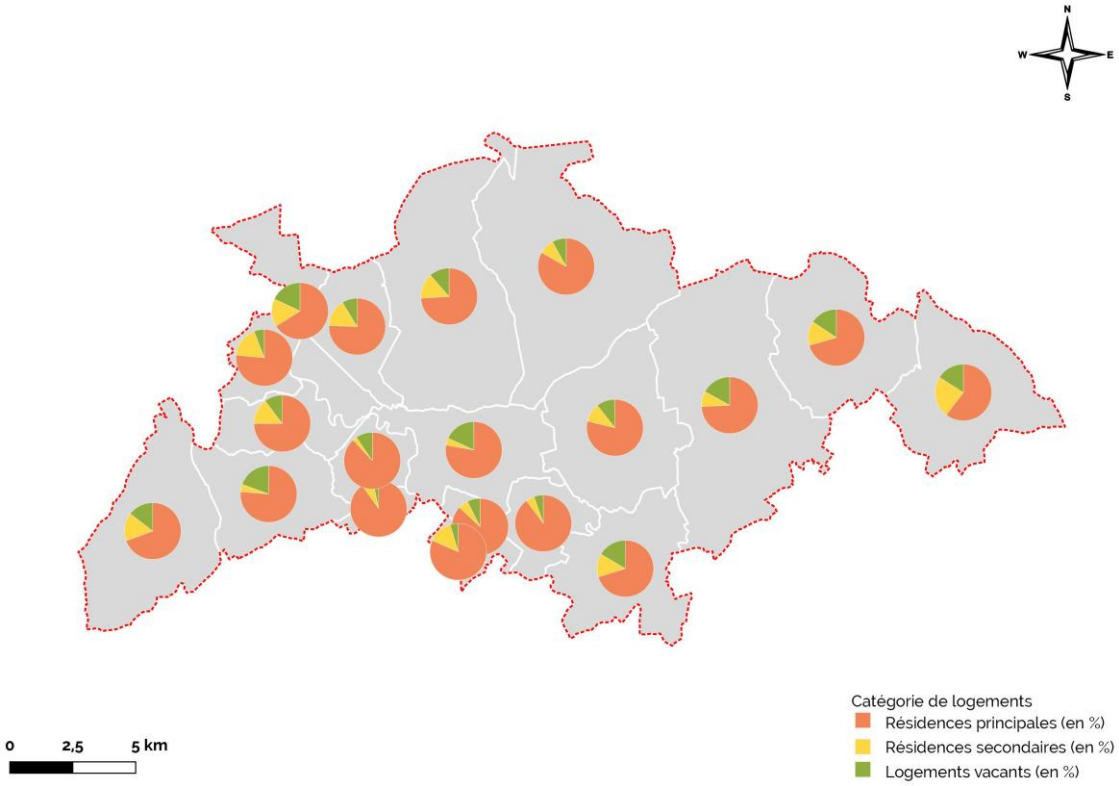

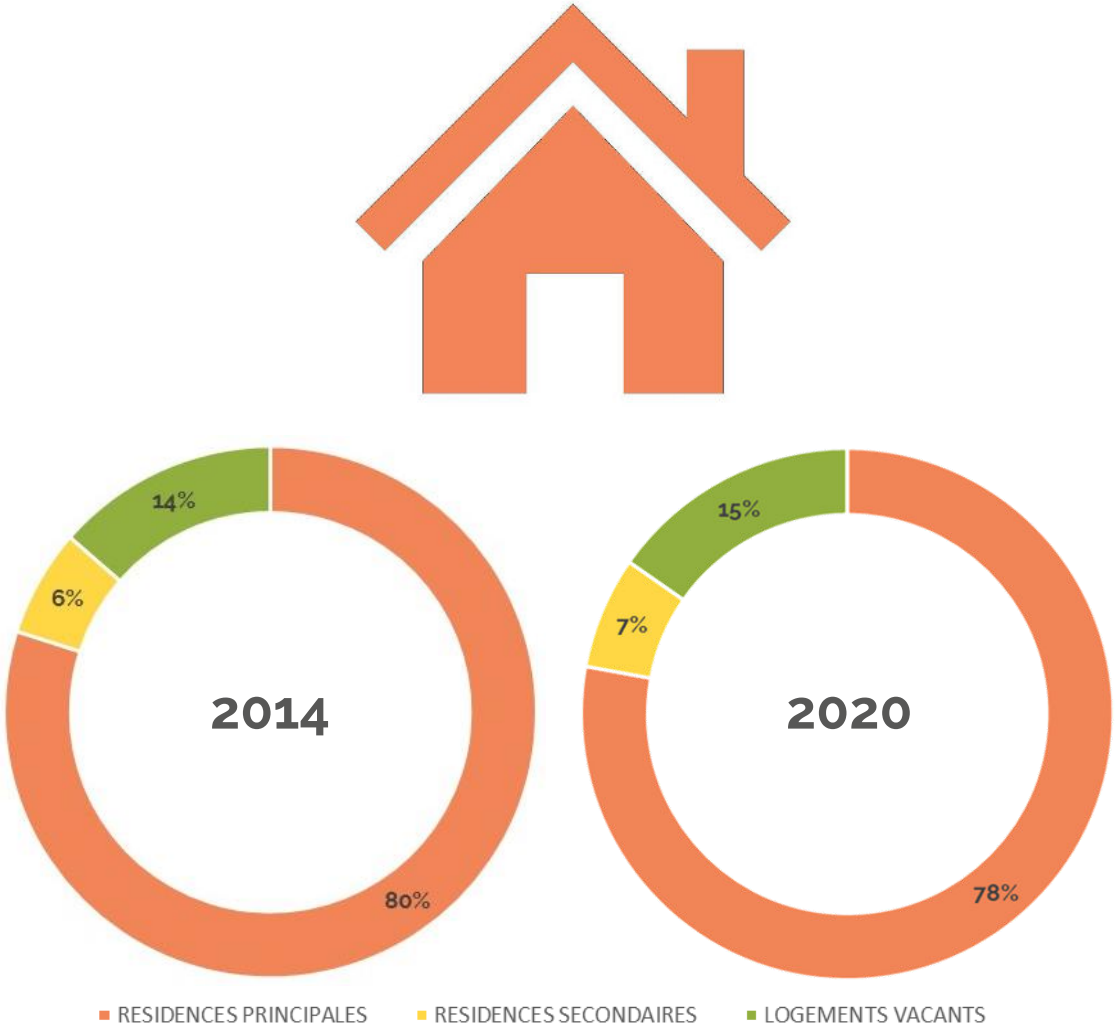

En 2020, près de 80% des logements étaient des résidences principales. Cependant, la part des résidences principales a tendance à diminuer au fil des recensement.
La répartition des logements entre 2014 et 2020 est restée sensiblement la même.

6. *Caractéristiques des résidences principales (1/2)*

Type de logements

Les logements sont principalement représentés par les logements individuels. 78% des résidences principales sont des logements individuels. Ces données sont très proches des chiffres au niveau du département (79%).
La ville centre de Saint-Amand-Montrond détient 35,6% de logements collectifs. En dehors de la ville centre, les logements individuels représentent près de 96% du parc. 6 communes ont uniquement des logements individuels.

Année d'achèvement

Le parc se caractérise par des logements anciens. En effet, 37% des résidences principales ont été construites avant 1945 (32% pour le département du Cher) et 56% avant les premières règlementations thermiques (1974).

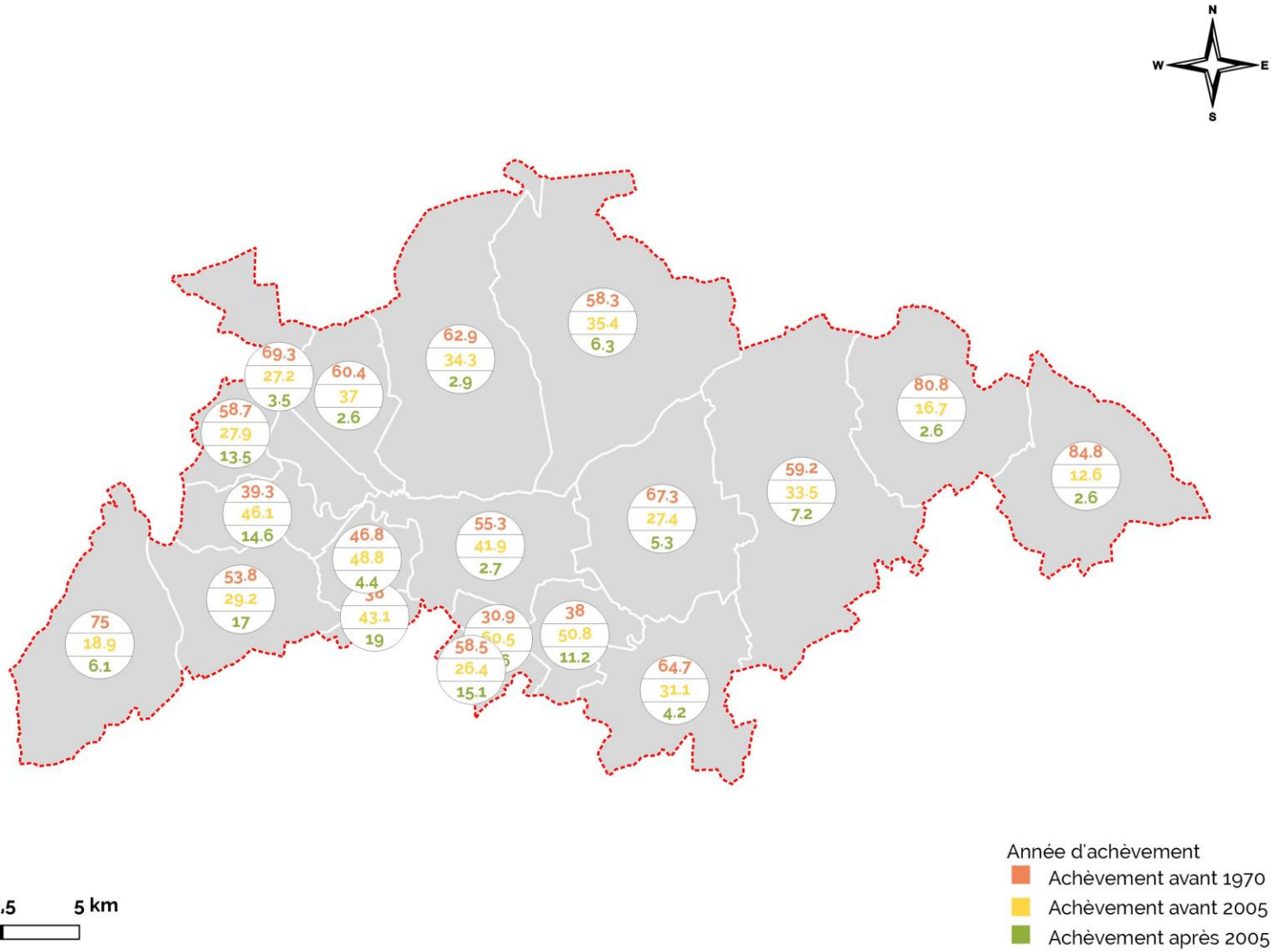

6. *Caractéristiques des résidences principales (2/2)*

Statut d'occupation

Les propriétaires occupants représentent 63% du parc des résidences principales. Les locataires du parc privé sont 16,8% et ceux du parc public 16,2%. Le taux de propriétaire occupant, également plus faible que ceux du département et de la région, s'explique par la forte présence du parc locatif, public et privé, dans la ville-centre. Saint-Amand-Montrond compte 21,6% de locataires du parc privé et 21% de locataires du parc public.
En effet, la répartition est très localisée : la ville centre concentre 89,4% des locataires du parc social de l'intercommunalité et 66,6% des locataires du parc privé en 2019.

Nombre de pièces

Le territoire compte peu de petits logements et concentre son offre sur des logements pouvant accueillir des couples ou des familles avec enfants.
Les propriétaires occupants s'orientent vers des logements plus grands, des 4 pièces et plus majoritairement (63,8% en 2019).
Les locataires du parc privé sont les plus présents dans les petits logements de 1 ou 2 pièces. Il s'agit souvent de jeunes couples ou de personnes seules.
Les locataires du parc social sont relativement bien répartis entre les 2,3 et 4 pièces. Cependant, il existe très peu de grands logements dans le parc social. En effet, le faible niveau des prix des logements rend le parc privé concurrentiel.

III. ÉVOLUTION DE LA VACANCE

1. *Définitions (1/2)*

DEFINITION DE L'INSEE	FICHIER LOVAC
Un logement est vacant s'il est inoccupé et : - proposé à la vente, à la location, - déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, - en attente de règlement de succession, - conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés, - sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.).	- Croisement du fichier 1767 BISCOM, des Fichiers fonciers, de DVF ainsi que de la BAN (Base Adresse Nationale) ; - Logements vacants depuis plus de 2 ans.
VACANCE CONJONCTURELLE + VACANCE DE PROJET + VACANCE DE RETENTION + VACANCE STRUCTURELLE	**VACANCE STRUCTURELLE**

III. ÉVOLUTION DE LA VACANCE

1. *Définitions (2/2)*

VACANCE CONJONCTURELLE	VACANCE DE PROJET	VACANCE DE RETENTION	VACANCE STRUCTURELLE
La vacance conjoncturelle (ou frictionnelle) est principalement liée à la conjoncture du marché et désigne une période de transition pour le logement. C'est une vacance à court terme (moins de 6 mois).	La vacance de projet correspond au temps de réflexion et de mise en place d'un projet de location, d'occupation, de vente, de rénovation, de mise aux normes ou encore de démolition. Elle s'inscrit sur une période d'une durée modérée à longue.	La vacance de rétention traduit une volonté du (des) propriétaire (s) de ne pas agir sur le logement. Elle peut être « voulue » (logement conservé pour être transmis aux héritiers par exemple) ou « subie » (travaux à réaliser aux coûts jugés trop élevés). Elle s'inscrit sur le long terme.	la vacance structurelle concerne les logements dans une situation de blocage administratif ou d'indivision par exemple, les logements « hors marché » (vacance d'obsolescence liée à la vétusté) et les logements inadéquats aux attentes du marché immobilier (mal situés, trop grands, trop petits, trop chers, énergivores ou sur un territoire peu attractif). Elle est considérée comme la plus problématique, car elle s'inscrit sur une temporalité longue et difficilement résolvable.

2. *Méthodologie*

Afin de mener à bien l'étude sur la vacance, il était nécessaire de se doter au préalable du fichier LOVAC (LOgements VACants) auprès du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).
Le CEREMA est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.

Le fichier LOVAC recense les logements vacants supérieur à 2 ans.

Le fichier a été obtenu en 2022 mais il s'agit du millésime 2021.

Une fois le fichier obtenu, un contrôle a été réalisé sur le terrain entre novembre 2022 et février 2023 sur l'ensemble des communes, soit 1 172 logements vacants sur les 19 communes.

Enfin, le recensement annoté a été transmis aux communes pour validation. Le document présente une fiche par logements avec :
- une photo du bien ;
- la référence cadastrale ;
- l'adresse du bien ;
- le propriétaire ;
- l'adresse du propriétaire ;
- la nature ;
- le statut ;
- l'état général ;
- le début de la vacance ;
- les observations de la commune.

3. *Evolution des logements vacants selon l'INSEE*

Au sens de l'INSEE, un logement est vacant s'il est inoccupé et :

- proposé à la vente, à la location,
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- en attente de règlement de succession,
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.).

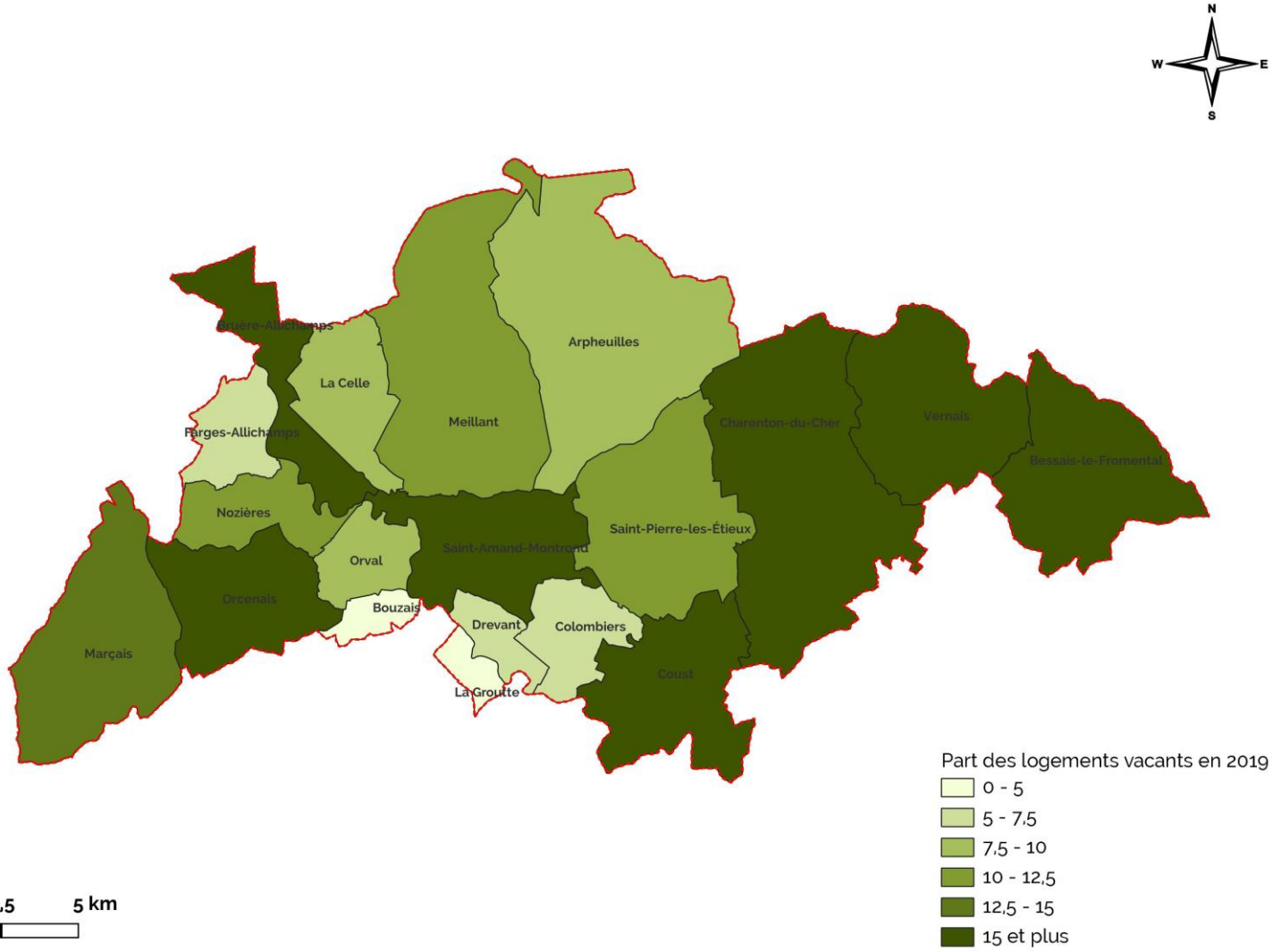

3. *Evolution des logements vacants selon l'INSEE*

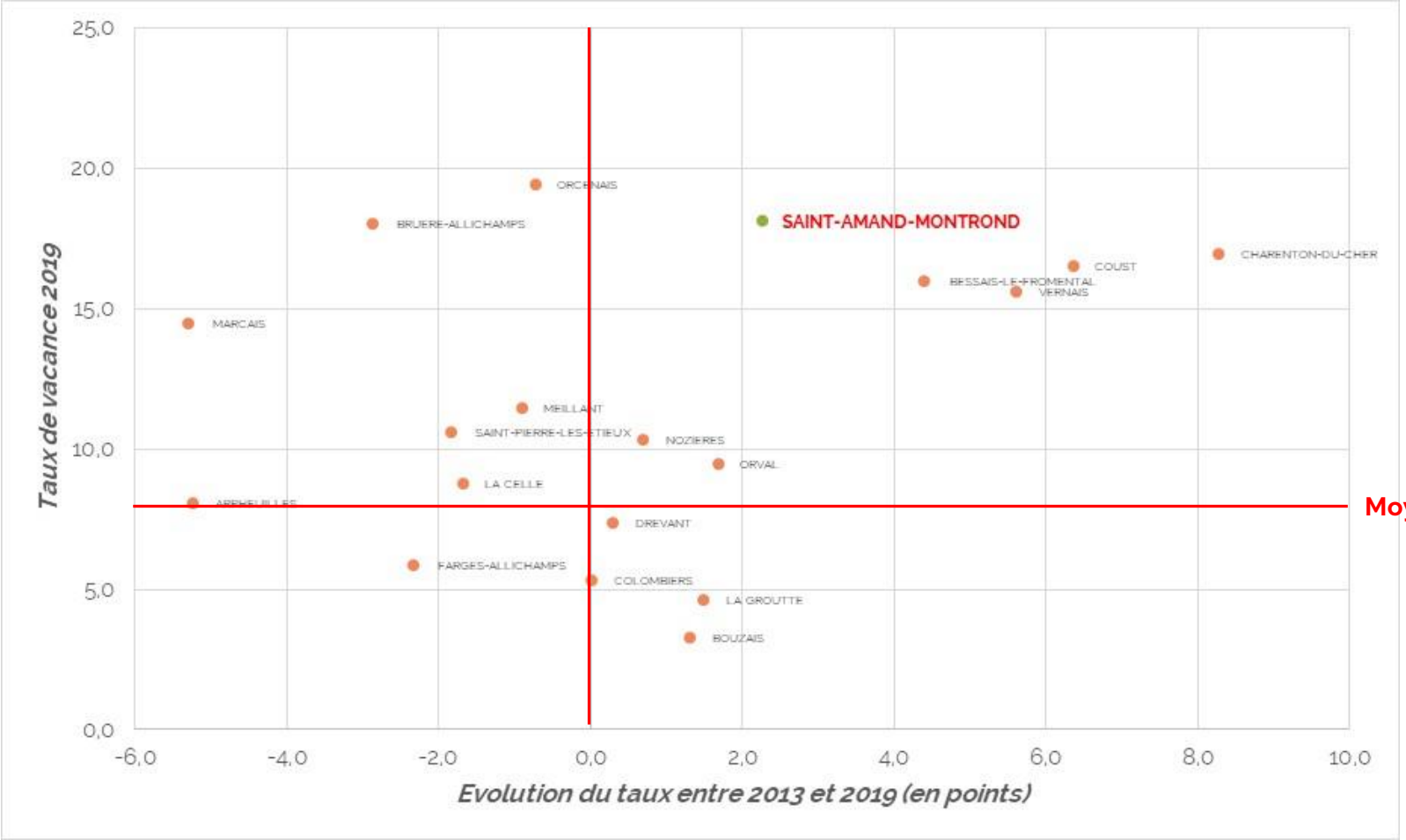

Le taux de vacance est de 15,3% pour Cœur de France (avec une tendance à la hausse), contre 13% pour le département du Cher, 10,2% pour la région Centre-Val de Loire et 8,1% pour la France.
On note une augmentation constante du taux de vacance sur le territoire depuis 1968.

4. *Logements vacants selon le CEREMA (fichier LOVAC)*

	NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS *(fichier LOVAC)*
Arpheuilles	12
Bessais-Le-Fromental	34
Bouzais	6
Bruère-Allichamps	67
La Celle	22
Charenton-Du-Cher	52
Colombiers	5
Coust	37
Drevant	19
Farges Allichamps	14
La Groutte	2
Marçais	20
Meillant	29
Nozières	7
Orcenais	19
Orval	33
Saint-Amand-Montrond	743
Saint-Pierre-Les-Etieux	38
Vernais	13
TOTAL	**1172**

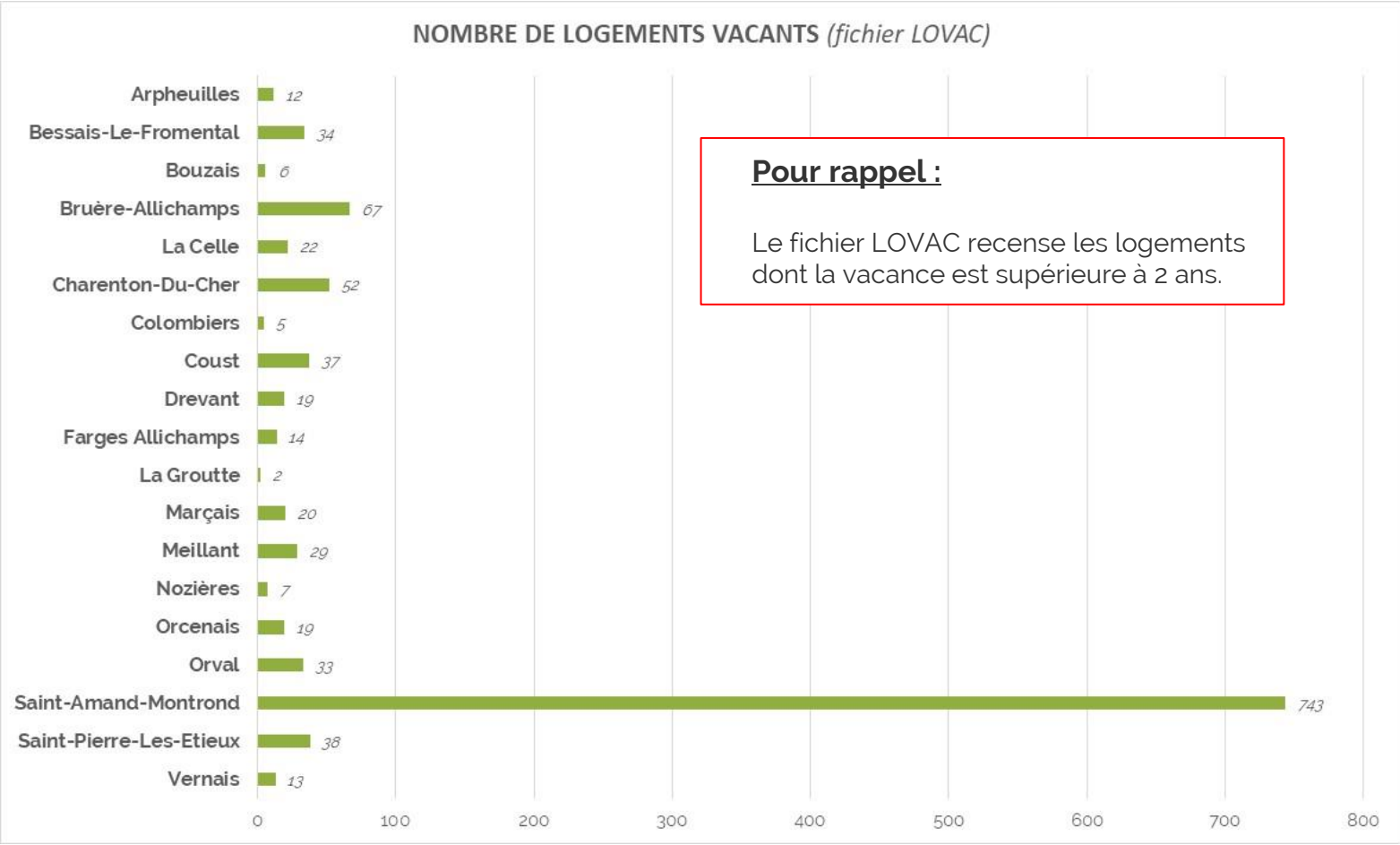

Pour rappel :

Le fichier LOVAC recense les logements dont la vacance est supérieure à 2 ans.

Concernant la commune de Saint-Amand-Montrond, parmi les 743 logements vacants, il faut supprimer :
- 4 logements appartenant à l'APEI
- 106 logements appartenant au centre hospitalier

Soit **633 logements vacants**

5. *Comparaison avec les données « terrain » validée par les communes*

	NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS *(fichier LOVAC)*	VALIDATION PAR LES COMMUNES
Arpheuilles	12	9
Bessais-Le-Fromental	34	22
Bouzais	6	1
Bruère-Allichamps	67	48
La Celle	22	17
Charenton-Du-Cher	52	41
Colombiers	5	0
Coust	37	28
Drevant	19	7
Farges Allichamps	14	12
La Groutte	2	1
Marçais	20	14
Meillant	29	26
Nozières	7	4
Orcenais	19	17
Orval	33	21
Saint-Amand-Montrond	743	503
Saint-Pierre-Les-Etieux	38	24
Vernais	13	9
TOTAL	**1172**	**804**

5. *Comparaison avec les données « terrain » validée par les communes*

NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS *(fichier LOVAC - Validation des communes)*

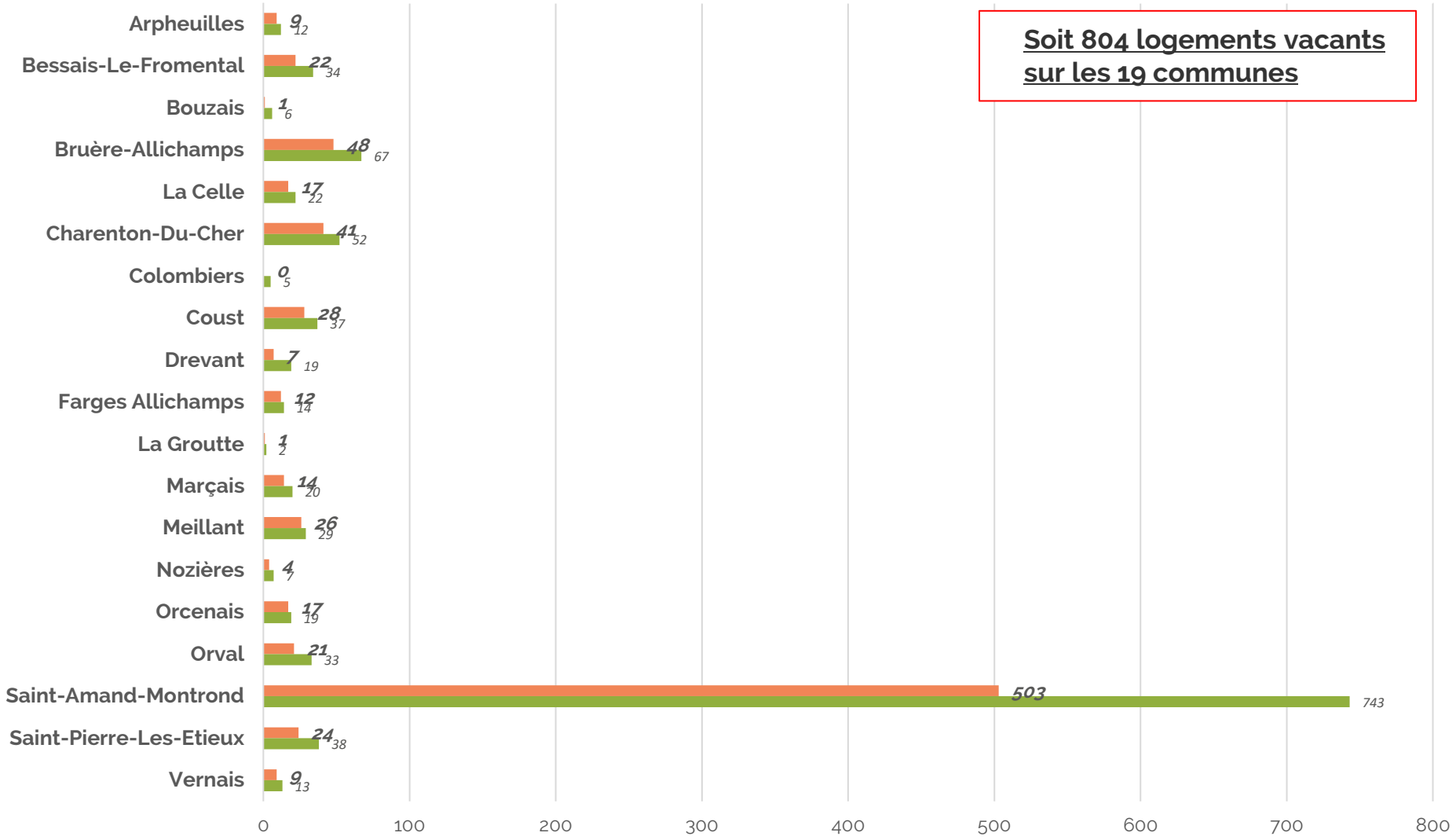

Soit 804 logements vacants sur les 19 communes

6. *Caractéristique de la vacance*

Après vérification des communes, l'EPCI compte 804 logements vacants (soit 308 de moins que le fichier LOVAC).
- 62 % sur la commune de Saint-Amand-Montrond
- 38 % sur les autres communes

- ***Hors commune centre***
  - Des logements principalement de petite taille (2,8 pièces)
  - Des logements anciens (1860)
  - Des logements qui ne correspondent pas au standard actuel
  - Une localisation dans les bourgs
  - Quelques bâtiments isolés, souvent ayant eu une vocation agricole
  - Des logements vétustes, parfois inhabitables
  - Date moyenne de la vacance : 2011

- ***Commune centre (Saint-Amand-Montrond)***
  - Date moyenne de la vacance : 2012
  - Des logements principalement de petite taille (2,5 pièces)
  - Des logements anciens (1877)
  - Des logements vacants principalement concentrés dans le centre-ville ***(environ 55%)*** mais avec une distinction nécessite :
    - des logements anciens, de petite taille, souvent sans garage et en mauvaise état
    - des logements anciens localisés au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux., parfois sans accès indépendant

  - Des logements vacants également en périphérie et dans les écarts ***(environ 45%)***

  - La commune de Saint-Amand-Montrond compte **503 logements réellement vacants** dont **368** dans le périmètre ORT.

  - On note un important phénomène de rotation avec **109 changements de propriétaires,** soit sur 20% des biens.

IV. CONSOMMATION D'ESPACE ET PRODUCTION DE LOGEMENTS

1. *Définitions*

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers correspond à toute surface de terre sur laquelle est réalisé un « aménagement » qui implique un changement d'usage ne permettant pas d'envisager un retour rapide et aisé de l'intégralité de cette surface (ou de cet espace) vers son statut initial (naturel, agricole et forestier).

2. *Objectifs du PLUi-H*

Un objectif de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers de près de 50% par rapport à la période passée.
Sur les dix dernières années, la consommation foncière sur l'ensemble des communes de Coeur de France s'élevait à environ 68 ha (données CEREMA 2011-2021).

Au PLUi-H, la superficie totale des zones 1AU à vocation résidentielle et à vocation économique s'élèvent à 41,4 ha dont :
- 9,5 ha de zones 1AU en intensification des tissus bâtis existants du pôle urbain Saint-Amand-Montrond – Orval : en effet quatre zones 1AU sur Orval et sur Saint- Amand-Montrond sont situées dans l'enveloppe urbaine constituée du pôle urbain de Coeur de France.
- 31,9 ha de zones 1AU résidentiel et 1AU économique sont en extension des enveloppes urbaines constituées.

En excluant les zones 1AU en intensification des tissus bâtis existants du pôle urbain Saint-Amand-Montrond - Orval, la superficie totale des besoins fonciers classés 1AU en extension à vocation résidentielle et 1AU à vocation économique s'élèvent à 31,9 ha ce qui représente une réduction de plus de 50 % de la consommation foncière par rapport aux 10 dernières années.

L'objectif chiffré de réduction de la consommation foncière au PLUi-H est ambitieux et vertueux. Il traduit une maîtrise du développement de l'intercommunalité et une valorisation forte des gisements fonciers disponibles dans les enveloppes bâties tant à vocation résidentielle mixte qu'à vocation économique et une maîtrise des développements urbains en extension.

3. *Méthodologie*

Pour calculer la consommation d'espace sur le territoire de Cœur de France, il a d'abord fallu obtenir les autorisations de droit à construire sur chacune des communes.

Pour ce faire, les données ont été transmises par le service urbanisme de la Ville de Saint-Amand-Montrond, centre instructeur pour l'ensemble des communes de Cœur de France) et quel que soit e thème (habitat, activité, commerce, service, industrie et équipement).

L'étude de la consommation d'espace s'appuie sur les autorisations délivrées entre le 30 juin 2021 (date d'approbation du PLUi-H et le 31 décembre 2022.

Pour les prochains observatoires, l'étude s'appuiera sur la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Qu'est-ce que le ZAN ?

*Issu de la loi Climat et Résilience du 22 août 2022, le **Zéro Artificialisation Nette** (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.*

Une nouvelle proposition de loi est cours d'examen à l'Assemblée Nationale pour définir les modalités d'application.

4. *Réalisation*

Logements construits = **38**

Surfaces consommées = 0,7 ha (habitat) + 4,5 ha (activités et équipements)
Soit 5,2 ha

CARTOGRAPHIE DES LOGEMENTS PRODUITS

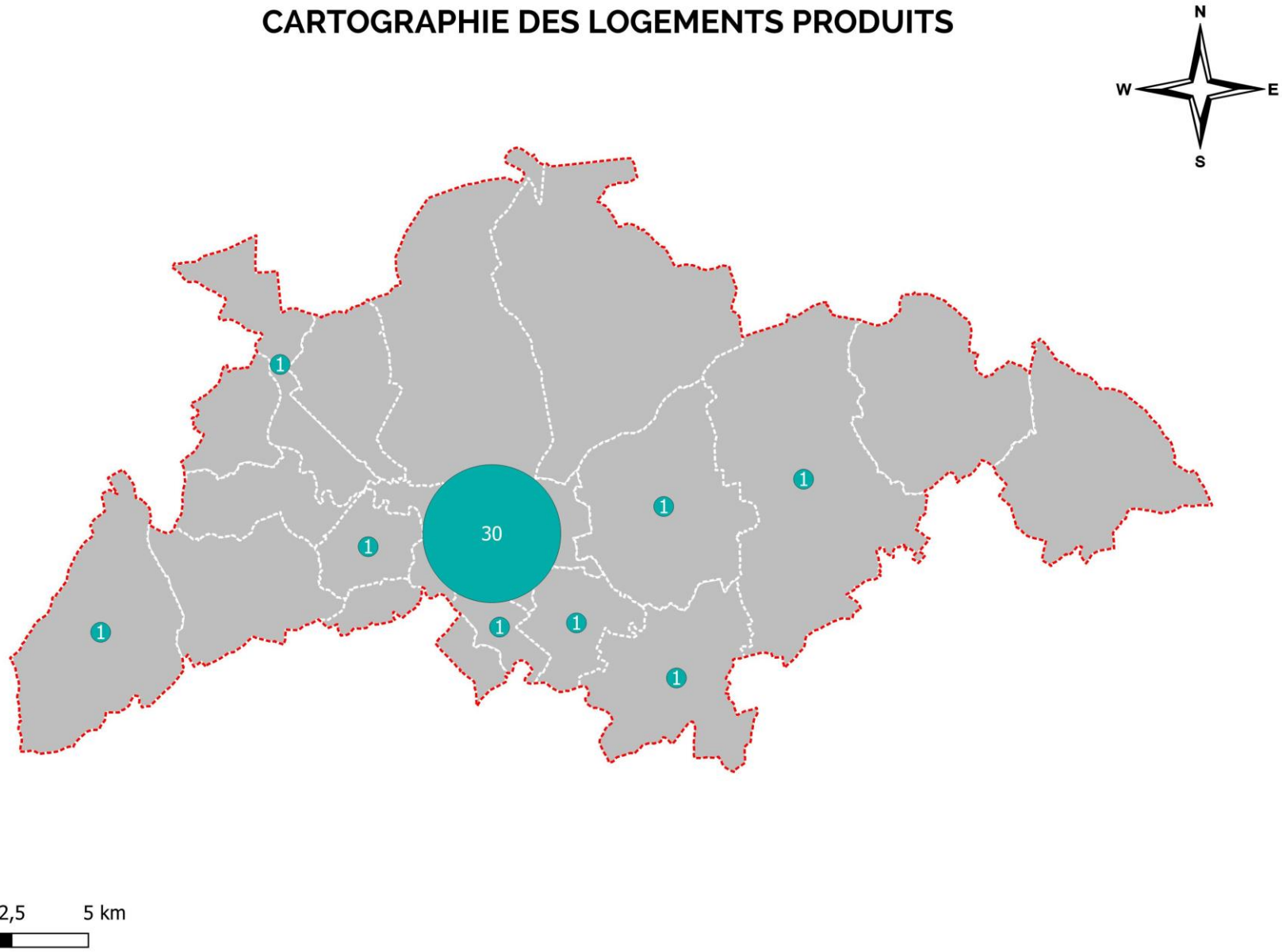

IV. CONSOMMATION D'ESPACE ET PRODUCTION DE LOGEMENTS

Le Programme d'Orientation et d'Action (POA) du PLUi-H de Cœur de France prévoit la production de 30 à 35 logements par an, soit 385 logements.

Cette production se répartit comme suit :

- 42 % de logements en extension/production neuve

- 58 % de logements vacants remobilisés

Les logements produits :

Entre 2019 et le 30 juin 2021, date d'approbation du PLUi-H, **51 logements** ont été créés *(source : SITADEL).*

Entre le 30 juin 2021 et le 31 décembre 2022, **38 logements** ont été délivrés *(source : service instructeur).*

Soit 89 logements produits

Les logements vacants remobilisés :

Entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2022, **258 logements vacants** ont été remobilisés *(source : communes).*

Par conséquent, depuis 2019 et jusqu'au 31 décembre 2022, **347 logements** ont été produits soit **86,75 logements par an**.

Il est important de noter que cette production d'espace ne s'est faite sans consommation d'espaces de la zone agricole et forestière.

CONCLUSION

- Un nombre de logements vacants en baisse

- Des logements vacants concentrés sur les bourgs et le centre-ville de Saint-Amand-Montrond

- Des logements vacants vétustes et inadaptés aux normes

- Une production de logements importante vis-à-vis des objectifs affichés dans le POA

- Une marge de manœuvre « logements vacants » qui se réduit

- La nécessité d'une stratégie foncière pour étudier de nouveaux projets d'aménagement

PROPOSITION D'ACTIONS

- Prendre contact avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture du Cher pour résorber la vacance en zone agricole

- Informer les communes et proposer de contacter par courrier certains propriétaires pour connaître les raisons de la vacance. Cibler les parcelles ou les secteurs géographiques

- Reprendre contact avec l'EPFLi qui propose des portages fonciers pour les communes

- Mettre en place une politique d'habitat privé pour aider la réhabilitation (façade, menuiserie, couverture,…)

- Rappeler les différentes aides et programme d'ingénierie existants

- Mettre en place, avec un panel de propriétaires, des fiches accession qui proposeraient : un plan projet, un plan de financement en fonction des revenus

- Mise en place d'un partenariat avec un (ou des) architecte(s) ou le CAUE pour accompagner les privés dans leur projet

VI. ACTIONS RETENUES POUR L'ANNÉE 2024

- Informer les communes et proposer de contacter par courrier certains propriétaires pour connaître les raisons de la vacance. Cibler les parcelles ou les secteurs géographiques

- Rappeler les différentes aides et programme d'ingénierie existants